



Comment ajouter un patient sur la liste  
d'attente en recherche de médecin  
traitant sur InzeeCare

# 1. Accéder au formulaire recherche de médecin traitant InzeeCare

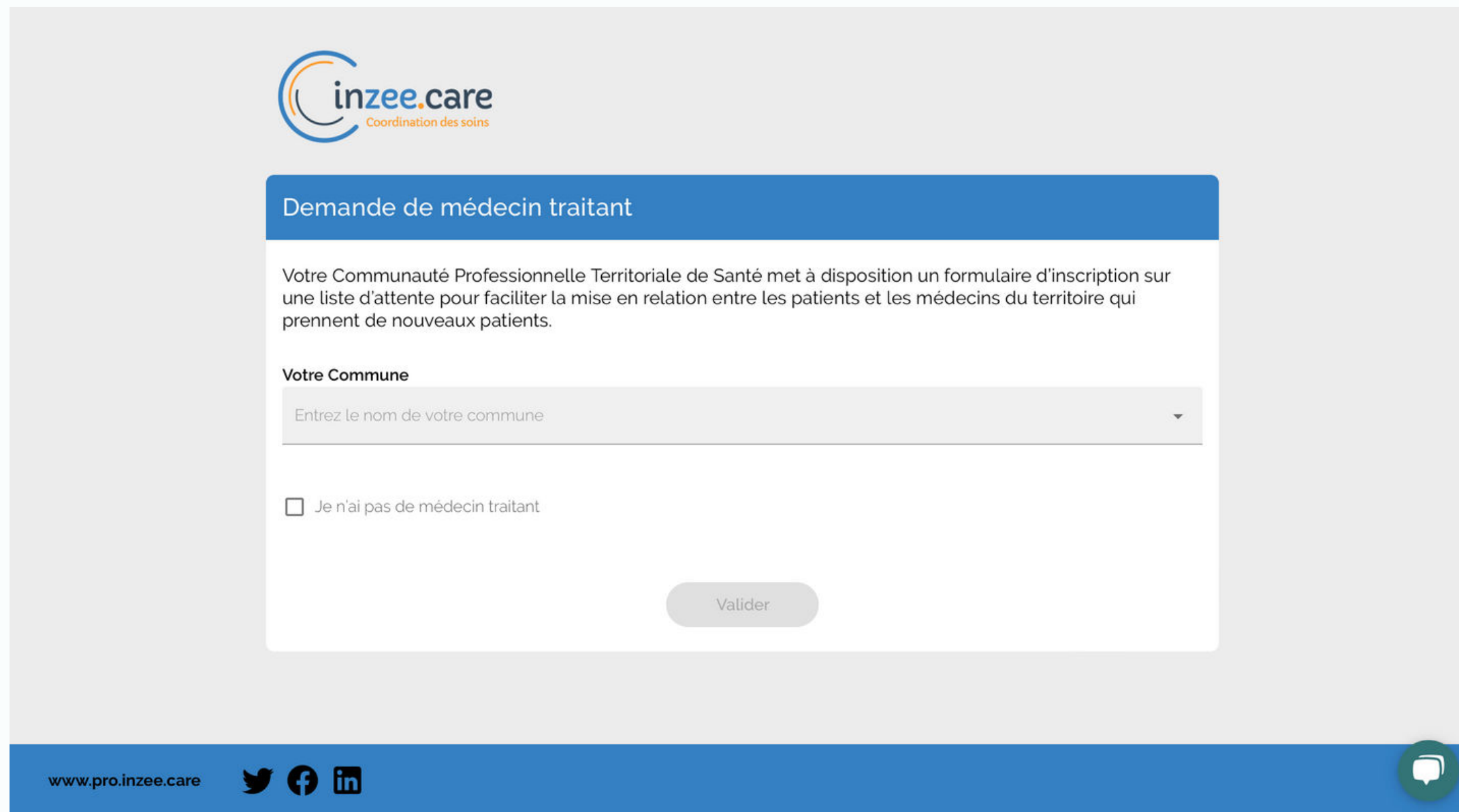
Scannez le QR code



ou

Cliquez [ICI](#)

## 2. Remplir le formulaire



The screenshot shows a web form titled "Demande de médecin traitant" (Request for a general practitioner) on the inzee.care website. The logo for inzee.care, "Coordination des soins", is in the top left. The form has a blue header with the title. Below the header, there is a paragraph of text: "Votre Communauté Professionnelle Territoriale de Santé met à disposition un formulaire d'inscription sur une liste d'attente pour faciliter la mise en relation entre les patients et les médecins du territoire qui prennent de nouveaux patients." The main form area contains a section titled "Votre Commune" with a text input field containing the placeholder "Entrez le nom de votre commune" and a dropdown arrow. Below this is a checkbox labeled "Je n'ai pas de médecin traitant". At the bottom of the form is a "Valider" button. The footer of the page includes the website URL "www.pro.inzee.care", social media icons for Twitter, Facebook, and LinkedIn, and a chat icon.



Renseignez la commune



Attestez que le patient  
n'a pas de médecin  
traitant

## 2. Remplir le formulaire



### Demande de médecin traitant

Veuillez remplir vos informations ci-dessous afin d'être recontacté par notre CPTS.

#### Identité

##### Civilité\*

Madame  Monsieur

##### Nom de naissance\*

Entrez votre nom

##### Nom d'usage

Entrez votre nom

##### Prénom\*

Entrez votre prénom

##### Sexe\*

▼ Sélectionnez

##### Date de naissance\*

JJ/MM/AAAA

##### Lieu de naissance\*

Entrez une ville

Je ne suis pas né(e) en France



Renseignez les informations personnelles



Mettez un maximum d'informations pour que l'adresse soit reconnue.

Si cela ne fonctionne pas : marquez une adresse la plus proche et signalez le à [coordination@cpts-st.fr](mailto:coordination@cpts-st.fr)



#### Coordonnées de contact

##### Adresse email

Entrez une adresse email

##### N° de téléphone\*

Entrez un numéro

##### Adresse postale\*

Entrez une adresse

##### Ville\*

Muret

## 2. Remplir le formulaire



Exemples pathologies chroniques :  
diabète, Parkinson, cancer,  
insuffisance cardiaque ...

### Informations complémentaires

Pour vous accompagner de la manière la plus adaptée à votre situation, cochez les informations qui vous concernent :

- Je bénéficie de la couverture santé solidaire
- Je suis malvoyant
- Je suis malentendant
- J'ai des difficultés pour me mobiliser (marcher, me lever, sortir de chez moi)
- J'ai des difficultés pour me déplacer (moins de 2km en voiture par exemple)
- J'ai une pathologie chronique (que l'on appelle parfois Affection de longue durée)
- J'ai plusieurs pathologies chroniques (que l'on appelle parfois Affection de longue durée)

- Je donne mon consentement pour que les informations que j'ai renseignées servent à la création et à l'alimentation d'un dossier patient sur la plateforme inzee.care. Ces données pourront être partagées aux professionnels qui participent à ma prise en charge dans le respect de ma vie privée et du secret professionnel.  
inzee.care est la plateforme sécurisée (hébergeur données de santé) choisie par votre CPTS pour coordonner les soins autour des patients du territoire.

Le **consentement** est essentiel, il faut le lire à la personne que vous accompagnez à la saisie.



### 3. Et après ?



Les déclarations sont converties en étiquettes afin de catégoriser les patients suivant leurs pathologies.

| Date inscription sur la liste                         | Nom(s) | Prénom | DDN                  | Tags          | Adresse | Statut    | Fiche patient |
|---|--------|--------|----------------------|---------------|---------|-----------|---------------|
| 05/02/2024<br>Depuis 1 jours<br><i>Par le patient</i> | DUPONT | Jean   | 06/06/1953<br>70 ans | En attente MT |         | A traiter | Voir          |

Le patient est alors inscrit dans la liste d'attente. Les personnes prioritaires sont : les personnes âgées, les personnes avec facteurs de risque et celles inscrites depuis longtemps sur la liste.

### 3. Et après ?



Les médecins volontaires sont mis en relation au fur et à mesure avec les patients via la CPTS en tenant compte des critères énoncés précédemment.



Rappelez à vos patients qu'ils n'hésitent pas à continuer la recherche de médecin traitant de leur côté.

**Pour toutes informations supplémentaires  
rendez vous sur:**

<https://www.cpts-st.fr>